

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2023 À 16 H 00

-----  
Rapport N° 19

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE D'EMPRUNT  
-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Magali GALLAIS pouvoir à Samir EL BAKKALI, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Alexis BLONDEAU pouvoir à Fatima BISMIR, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Odile VIGNAL

-----  
*M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.*

*Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2. Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE). Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU). Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire). Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis. Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire). Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).*

*M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.*

-----  
**Rapport N° 19**  
**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE D'EMPRUNT**  
-----

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 15 décembre 2021 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 18 novembre 2022, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2022 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 15 décembre 2021.

LE MAIRE A DECIDE LE 14 DECEMBRE 2022

**Article 1 :** Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès du Crédit Agricole un crédit d'un montant de 1 500 000 euros (un million cinq cent mille euros) sur une durée de 20 années pour son budget principal.

**Caractéristiques générales :**

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Crédit Agricole ;
- type de contrat : contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit : 1 500 000 euros (un million cinq cent mille euros) ;
- durée du crédit : 20 ans ;
- commission d'engagement : 750 € ;
- score Gissler : 1A.

**Caractéristiques de la phase de mobilisation :**

- déblocage : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés, mobilisation totale au plus tard le 07/12/2023 ;
- index de référence : taux fixe de 3,02 % ;
- base de calcul des intérêts : nombre de jours théoriques/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

**Caractéristiques de la phase de consolidation :**

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 07/12/2023 ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 3,02 % ;
- base de calcul des intérêts : nombre de jours théoriques/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;

- date de la 1<sup>ère</sup> échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- indemnité de remboursement anticipé : actuarielle.

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 15 décembre 2021 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 18 novembre 2022, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2022 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 15 décembre 2021.

LE MAIRE A DECIDE LE 14 DECEMBRE 2022
---------------------------------------

**Article 1 :** Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès du Crédit Agricole un crédit d'un montant de 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget principal.

**Caractéristiques générales :**

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Crédit Agricole ;
- type de contrat : contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit : 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans ;
- commission d'engagement : 1 000 € ;
- score Gissler : 1A.

**Caractéristiques de la phase de mobilisation :**

- déblocage : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés, mobilisation totale au plus tard le 07/12/2023 ;
- index de référence : taux fixe de 3,02 % ;
- base de calcul des intérêts : nombre de jours théoriques/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

**Caractéristiques de la phase de consolidation :**

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 07/12/2023 ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 3,02 % ;
- base de calcul des intérêts : nombre de jours théoriques/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1<sup>ère</sup> échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- indemnité de remboursement anticipé : actuarielle.

**VU** les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du 15 décembre 2021 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

**VU** la délibération du 18 novembre 2022, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2022 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 15 décembre 2021.

LE MAIRE A DECIDE LE 14 DECEMBRE 2022
---------------------------------------

**Article 1 :** Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès du Crédit Agricole un crédit d'un montant de 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget principal.

**Caractéristiques générales :**

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Crédit Agricole ;
- type de contrat : contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit : 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans ;
- commission d'engagement : 1 000 € ;
- score Gissler : 1A.

**Caractéristiques de la phase de mobilisation :**

- débloqué : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés, mobilisation totale au plus tard le 07/12/2023 ;
- index de référence : Euribor 3 mois flooré à 0 majoré de la marge de 0,45 % ;
- base de calcul des intérêts : nombre de jours théoriques/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

**Caractéristiques de la phase de consolidation :**

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 07/12/2023 ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois flooré à 0 majoré de la marge de 0,45 % ;
- base de calcul des intérêts : nombre de jours théoriques/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1<sup>ère</sup> échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté

d'une période ;

- valeur indicative de l'index de référence : 2,0050 % constaté le 09/12/2022 (réputé égal à zéro en cas de valeur négative) ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation.

**Caractéristiques de la phase d'amortissement en cas d'option de passage à taux fixe :**

- taux applicable : taux fixe du barème en vigueur du prêteur de durée égale à la durée résiduelle du prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes ;
- base de calcul : nombre de jours théoriques/360 ;
- indemnité de remboursement anticipé : actuarielle ;
- commission de passage à taux fixe : aucune.

**VU** les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du 15 décembre 2021 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

**VU** la délibération du 18 novembre 2022, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2022 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 15 décembre 2021.

LE MAIRE A DECIDE LE 14 DECEMBRE 2022
---------------------------------------

**Article 1 :** Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès du Crédit Agricole un crédit d'un montant de 3 000 000 d'euros (trois millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget principal.

**Caractéristiques générales :**

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Crédit Agricole ;
- type de contrat : contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit : 3 000 000 d'euros (trois millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans ;
- commission d'engagement : 1 500 € ;
- score Gissler : 1A.

**Caractéristiques de la phase de mobilisation :**

- déblocage : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés, mobilisation totale au plus tard le 07/12/2023 ;
- index de référence : Euribor 3 mois flooré à 0 majoré de la marge de 0,45 % ;
- base de calcul des intérêts : nombre de jours théoriques/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

**Caractéristiques de la phase de consolidation :**

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 07/12/2023 ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois flooré à 0 majoré de la marge de 0,45 % ;
- base de calcul des intérêts : nombre de jours théoriques/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1<sup>ère</sup> échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- valeur indicative de l'index de référence : 2,0050 % constaté le 09/12/2022 (réputé égal à zéro en cas de valeur négative) ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation.

**Caractéristiques de la phase d'amortissement en cas d'option de passage à taux fixe :**

- taux applicable : taux fixe du barème en vigueur du prêteur de durée égale à la durée résiduelle du prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes ;
- base de calcul : nombre de jours théoriques/360 ;
- indemnité de remboursement anticipé : actuarielle ;
- commission de passage à taux fixe : aucune.

**Le Conseil municipal prend acte de cette information.**

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>0</b>	=	48 Conseillers Présents	+	6 Représentés	-	0 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>0</b>	=	<b>Pour : 0</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

